



Assemblée Générale samedi 30 mars 2019

14h30 h à la médiathèque

Compte-rendu

Martine R., Présidente de LEASM, ouvre la séance qui se déroulera conformément à l'ordre du jour. Elle présente le rapport moral (cf. annexe). Nous ne reprenons ici que les éléments nouveaux. Le nombre des membres de notre club de lecture est passé de 62 à 74 personnes dont 64 à jour de leurs cotisations. Un nouveau groupe *Science-fiction* animé par Bernard L. a été créé. LEASM a participé à la Semaine bleue organisée par la mairie dans le cadre de la semaine nationale dédiée aux seniors. Peu de monde était présent à la présentation du livre *Le cercle littéraire des amateurs d'épluchures de patates*. La question d'une nouvelle participation se posera en octobre. Pour la première fois, 3 de nos membres ont participé au comité de lecture du *Festival Bouillon d'auteur* organisé par la compagnie Influenscènes de Fontenay-sous-Bois et partenaire du Théâtre de Saint-Maur. Antonine a souligné le bon accueil qui a été réservé à nos membres dans ce cadre.

Joëlle a précisé que notre prochaine séance publique (**13 avril 14h30 à la médiathèque**) a été annoncée à la fois sur le site de la Mairie et dans le journal distribué aux habitants de la commune. Cette année Wojtek Kalinovsky est invité. Il est co-auteur de l'essai *Transition écologique, mode d'emploi*, ouvrage lu à la fois par le groupe essai et le groupe questions de société. Par ailleurs, Joëlle suivra les nouveaux projets en gestation au théâtre de Saint-Maur.

Corinne ne souhaite plus participer au bureau, mais elle assure toujours la tenue du site LEASM et la mise à jour de la liste des adhérents. Elle donne une explication du passage de Google à Framalistes qui, semble-t-il, fonctionne mieux. En cas de difficultés, on peut la joindre à son adresse courriel.

Martine précise qu'il est possible d'acheter un ou deux livres par groupe et par séance. Après avoir circulé dans le groupe, ceux-ci sont adressés à Martine qui appose le tampon de l'association et les range dans la bibliothèque de LEASM. Cette dernière est ouverte aux prêts pour les membres, il suffit de demander à Martine. A la suite d'une question d'Anne-Marie, il est précisé que les achats passent par le responsable du groupe, et que, naturellement, il faut un justificatif pour que l'achat puisse être remboursé et entrer dans le patrimoine de l'association.

On compte 27 membres à jour de leur cotisation présents (Danielle A., Antonine B., Marie-Hélène B., Elisa B., Elisabeth B., Joëlle B., Nadine B., Martine R., Françoise C., Alain C., Danielle D., Monique D., Mireille D., Christiane E., Claude K., Nicole L., Danielle T., Geneviève L., Bernard L., Anne-Marie M., Muriel M., Corinne N., Christiane O., Sybille S., Martine S., Francine W.). 9 pouvoirs conformes ont été remis (Anne-Marie G., Martine B., Marie-Claire C., Maité C., Marie-France D., Hélène J., Isabelle H., Jacqueline V., Françoise V.). Le quorum d'au moins 30% des adhérents est atteint, on peut ainsi passer aux votes.

Le rapport moral est soumis au vote, il est adopté à l'unanimité.

Muriel présente le rapport financier (cf. annexe). Le solde, recettes moins charges, est positif à hauteur de 875,30 €. Ce résultat s'explique principalement par le faible coût de la séance publique de l'année dernière puisqu'elle fut organisée avec nos propres moyens et le concours de la médiathèque.

Le rapport financier est soumis au vote, il est adopté à l'unanimité.

Conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration sont élus pour deux années. Christiane E., Anne-Marie M. et Marie-Claire C. sont candidates pour un renouvellement de leur mandat. Elisabeth B., responsable du groupe Essais et Geneviève C., responsable du Groupe 1 Roman se présentent pour un mandat de 2 ans.

A noter que Corinne N. et Claude K. ne se représentent pas.

Les candidatures sont soumises au vote, toutes les candidates sont élues à l'unanimité.

A la suite de ces votes, chaque groupe procède à la présentation de son rapport d'activité. Ceux-ci sont présentés en annexe.

Un débat s'est engagé sur la circulation d'information entre les groupes. L'information passe normalement par les membres du Conseil d'Administration où tous les groupes se trouvent représentés. Il apparaît cependant que ce système ne soit pas suffisant. L'envoi systématique de courriels risque de surcharger nos messageries. Il a été envisagé de passer une information sur le site LEASM, au moins sur les livres lus par chaque groupe. Rien de définitif n'a été acté, cette question pourra être reprise lors d'une prochaine réunion du CA.

Annexe

Assemblée Générale samedi 30 mars 2019 à 14h30 h à la médiathèque

RAPPORT MORAL ET RAPPORT FINANCIER

I. RAPPORT MORAL

L'objet de notre association est de favoriser la lecture et les échanges entre les membres appartenant à LEASM. Nous nous réunissons par groupe généraliste (Romans) ou thématique (Poésie, Polars, Essais, Terroir, Questions de société, Science-Fiction) chez un adhérent et nous partageons nos impressions, nos émotions sur les livres et les auteurs.

Les livres sont proposés par les membres du groupe puis sélectionnés après débat en respectant les envies et les opinions de chacun.

- Cette année, LEASM a vu la création d'un nouveau groupe de « Science-Fiction » qui est animé par Bernard L. : plusieurs personnes avaient manifesté leur intérêt pour ce type de littérature (Fantasy) qui se développe beaucoup actuellement.
- Suite au remplacement de Bernard par Muriel au poste de trésorier, le poste de secrétaire était vacant. La candidature d'Alain C. a été votée au lors de l'AG de 2018.
- Le nombre des adhésions est en légère augmentation passant de 62 à 74 membres (64 ayant payé leur cotisation). Les arrivées et départs seront rapportés par les animateurs de chacun des groupes

Animation littéraire/événements 2018-2019

1. Comme chaque année, nous avons tenu un stand le 9 septembre 2018 à la **Journée des Associations**, qui est le moment privilégié pour rencontrer le public et recruter de nouveaux adhérents. Suite à cette journée, une réunion d'information qui a eu lieu en octobre à la médiathèque Germaine Tillion, a permis l'inscription de plusieurs nouveaux membres.
2. Pour la première fois, LEASM a participé à la **Semaine bleue** 2018, semaine nationale dédiée aux seniors et organisée par la mairie de Saint-Maur. Il s'agissait pour l'association d'offrir au public intéressé une réunion autour d'une œuvre. Le livre retenu fut *Le cercle littéraire des amateurs d'épluchures de patates* qui marqua d'ailleurs notre première séance publique. Malheureusement peu de monde a répondu à l'invitation et le bureau avisera pour une éventuelle nouvelle expérience en octobre prochain.

3. « **Bouillon d’auteurs** », un festival incontournable !

La compagnie Influenscènes, sise à Fontenay- sous- bois, est partenaire du théâtre de Saint-Maur. A ce titre, sa présidente Louise Doutreligne a proposé que trois spectatrices membres de Lire ensemble à Saint-Maur se joignent au comité de lecture des pièces susceptibles d’être choisies pour figurer au programme du théâtre de Saint-Maur, au **Festival Bouillon d’auteurs**. Ce fut une belle expérience pour Marie-Claire, Joëlle et Antonine qui eurent à produire un « papier » sur une vingtaine de textes, dont certains furent de vrais coups de cœur !

C’est ainsi que trois d’entre ces pièces remarquées furent proposées en version pupitre à la salle Radiguet, avec la participation active des lycéens de l’atelier-théâtre du lycée d’Arsonval. Ils nous proposèrent **Hématomes**, thème de l’enfance maltraitée avec beaucoup de sensibilité.

Des acteurs d’Influenscènes livrèrent aux spectateurs, **Jeanne**, émouvante histoire d’une épouse et mère que le burn-out familial pousse à quitter les siens pour se “trouver”, sans couper tout à fait le lien qui les unit. Le festival s’acheva avec **Après la neige**, un texte d’anticipation : une famille recluse, doit survivre dans un dangereux monde irradié, auquel il lui faut s’adapter.

Ces beaux moments de théâtre nous amènent à espérer, qui sait, une participation future à un autre comité de lecture !

4. **La séance publique** aura lieu le samedi 13 avril 2019 à la médiathèque. Cette année nous avons invité Wojtek Kalinovsky : sociologue, historien et économiste de formation, il est co-Directeur de l’Institut Veblen, ancien journaliste à Alternatives Economiques et coauteur avec Philippe Frémeaux et Aurore Lalucq du livre *Transition écologique : mode d’emploi*. Il nous parlera de la question « Comment relever le défi de la transition écologique ? » Cette conférence sera suivie d’un débat avec le public.

5. **Promotions/communication 2017-2018**

Les relations avec le théâtre de Saint-Maur, la Médiathèque, la Mairie, en particulier pour les annonces dans le bulletin municipal, ont été assurées par Joëlle.

6. **Site Internet et listes des adhérents**

Corinne a effectué la mise à jour des listes Google pour chacun de nos groupes Elle a remplacé les listes Google des groupes Roman 2 et Polar et a créé la liste de Science-Fiction sur Framalistes.

PERSPECTIVES ET PROGRAMME 2018-2019

- **La Journée des Associations** aura lieu cette année encore en septembre.
- Pour la saison 2019-2020, il semble que de nouveaux projets pour le « **Bouillon d’auteurs** » soient en gestation pour lesquels LEASM pourrait être convié. De ce fait le bureau tranchera pour une éventuelle participation.
- **Séance publique 2019/2020**

- **Site internet et liste d'adhérents** : Corinne ne se représente pas au Bureau mais elle continuera son activité de mise à jour du site internet et des listes d'adhérents pour chaque groupe.
- **Gestion des livres achetés par LEASM** : Les livres qui seront désormais achetés directement par les membres de chaque groupe, devront être identifiés par un tampon au sigle de LEASM. Il convient donc que les livres, une fois lus, soient retournés à Martine qui héberge la bibliothèque de LEASM. Les livres appartenant à LEASM sont disponibles dans la bibliothèque chez Martine R. : vous pouvez les emprunter après contact par téléphone ou mail.

II. RAPPORT FINANCIER

ANNÉE 2018

Produits

Le montant des cotisations est en légère progression par rapport à 2017 et s'est élevé à 846 € pour 64 cotisants, contre 835 € en 2017 pour 62 cotisants. Deux cotisations 2018 ont été encaissées en 2019.

La subvention de la Marie de Saint-Maur d'un montant de 300 €, est restée identique à celle de 2017 et à celles des années précédentes.

Suite à un changement d'abonnement informatique, le montant de 18 € a été reversé par le prestataire.

Le total des recettes s'est élevé à 1 177 EUR auquel il convient d'ajouter un report 2017 de 170,29 €.

Charges

Les charges, d'un montant de 516,79 €, elles sont en nette diminution par rapport à 2017. Elles se ventilent comme suit :

promotion	20,95
achat livres	190,65
assur. & divers	145,46
site leasm	71,88
séance pub.	101,73
Frais de tenue de compte	58,00

Total des charges 516,79 €

La séance publique qui a permis de décerner le grand prix des lecteurs de LEASM a entraîné très peu de dépenses dans la mesure où la médiathèque nous a hébergé, et aucun intervenant extérieur n'a été invité.

Suite à une renégociation des frais du site nous hébergeant, nous avons bénéficié d'un remboursement de 18 €.

Malgré l'augmentation du nombre de groupes, les achats de livres ont été peu nombreux.

Résultat

Compte tenu des éléments cités plus hauts, nous terminons l'année avec un solde positif de 875,30 €

Pour plus de détails cf. le compte de résultats et le bilan 2018 joints.

BUDGET PREVISIONNEL 2019

Nous avons prévu pour 2019, et présenté auprès de la municipalité, un budget équilibré avec un montant de recettes de 1 200 € se répartissant en 1 000 € de cotisations (montant supérieur à celui de 2018, compte tenu de l'augmentation du montant de la cotisation) et une demande de subvention de fonctionnement de 200 €
Nous ne demandons pas de subvention exceptionnelle compte tenu de la bonne santé de nos comptes.

Les dépenses d'un total de 1 200 € seront consacrées à :

- Achats, principalement de livres, pour 300 €
- Services extérieurs (dont assurances, frais financiers, location d'emplacement journée des associations, collation suite à AG, site Internet) 400 €
- Charges exceptionnelles pour 500 € (conditionnées à la subvention de 200 € pour notre action publique)